

# LE DEVOIR

VOL. CII N° 132

LE MARDI 14 JUIN 2011

1,09 \$ + TAXES = 1,24 \$

## Québec resserre les normes sur la qualité de l'air

Les règles étaient restées inchangées depuis 32 ans

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Québec a dévoilé hier les nouvelles normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, un jeu de normes qui n'avait pas été retouché depuis 32 ans malgré les efforts de presque tous les ministres de l'Environnement des deux dernières décennies.

Le projet de règlement sera publié dans la *Gazette officielle* le 15 juin, date à laquelle il entrera en vigueur. Il avait fait l'objet d'une prépublication en 2005 et d'une consultation l'année suivante. Il aura fallu cinq ans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour aboutir à peu près au profil réglementaire déjà sur la table en 2006.



Pierre Arcand, ministre de l'Environnement

Pour le directeur des Politiques sur la qualité de l'atmosphère, Michel Goulet, ça n'a pas été une mince tâche que de synthétiser les 84 mémoires alors déposés, de les analyser et de comparer les propositions faites au ministère avec ce qui se passe dans des juridictions voisines du Québec.

Il ajoute qu'il y a eu aussi des pressions importantes de la part des entreprises pendant la récession économique pour reporter cette réforme une fois de plus, car la mise en application des nouvelles normes leur imposera des débours allant de 300 à 500 millions.

Ce dossier, devant lequel tous les ministres de l'Environnement ont dû s'incliner depuis 30 ans, faisait hier la fierté du ministre Pierre Arcand, selon qui la nouvelle mouture « assure une plus grande protection de la qualité de l'air par la réduction et le contrôle des contaminants atmosphériques, qui peuvent être à l'origine du smog, de précipitations acides, de pollution toxique ou de problèmes locaux de qualité de l'air ».

Le nouveau règlement a immédiatement été accueilli favorablement autant par le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) que par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et l'Association

VOIR PAGE A 10: NORMES



L'ancien premier ministre Jacques Parizeau a écrit une lettre au *Devoir* dans laquelle il déplore une série d'erreurs ayant mené à un « gâchis » au PQ.

## Parizeau désavoue Marois

La liberté de parole est bafouée au PQ, constate l'ancien premier ministre dans sa réplique aux « jeunes »

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Jacques Parizeau refuse de se taire. Et en s'exprimant dans une lettre au *Devoir* aujourd'hui, il écorche sérieusement — sans jamais la nommer — Pauline Marois, dont il condamne l'approche souverainiste, le non-respect de la liberté d'expression au sein du PQ, mais aussi des fautes stratégiques récentes qui ont mené à un « gâchis ».

Or, après celui-ci, « vous venez me demander [...] de me taire! Comment pouvez-vous croire un instant que je pourrais obtempérer? », tonne l'ancien premier ministre dans sa missive. Sur un ton à la fois cinglant et

parfois indigné, il réplique donc au texte — aussi publié dans nos pages samedi — de 12 députés dits « jeunes » qui lui intimaient de se faire moins présent dans le débat public et de leur faire davantage « confiance ».

M. Parizeau n'est pas tendre pour les 12 signataires — dont Nicolas Girard, Véronique Hivon et François Rebello —, soulignant que, dans leur texte, ils ont « abusé » des « poncifs de la rectitude politique », ont donné dans l'« enflure verbale » et dans la « fanfaronnade » sans intérêt.

« Cette lettre m'a beaucoup étonné », euphémise au départ M. Parizeau, reprenant son commentaire la-

conique de samedi, en marge d'un colloque des intellectuels pour la souveraineté (IPSO), où il a présenté une synthèse des débats de la journée.

C'est pour parer aux coups de cette journée que l'opération des 12 « jeunes » a été mise en branle par la direction du parti, et elle s'est poursuivie hier. Les Nicolas Girard et Martine Ouellet, entre autres, ont fait la tournée des médias hier pour soutenir qu'ils n'avaient jamais voulu, par leur lettre, faire taire M. Parizeau qui avait été leur « mentor ». « Nous, on a voulu qu'il pèse ses paroles samedi devant les IPSO.

VOIR PAGE A 10: PARIZEAU

■ La lettre de Jacques Parizeau, page A 9 ■ La chronique de Michel David, page A 3: Pan! dans le pied ■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 8: Un bien mauvais message



FRANK GUNN LA PRESSE CANADIENNE

TMX

## Le Groupe Maple dépose son offre d'achat officielle

■ À lire en page B 1



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL

## Foule à l'écoute pour Jimmy Hunt

■ À lire en page B 10



La directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, qui a pris part à la récente Conférence de Montréal, déplore la diminution du financement des programmes d'aide internationale consacrés à l'éducation.

## LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNESCO AU DEVOIR « Investir dans la sortie de crise »

Irina Bokova met les États en garde contre le sous-financement de l'éducation et de la culture

CLAUDE LÉVESQUE

Irina Bokova était venue pour parler du « nouvel humanisme » qui se veut plus éclectique que celui des « Lumières » puisqu'il est censé faire le lien entre la culture, l'économie, le social et l'environnement. Directrice générale de l'UNESCO depuis octobre 2009,

cette Bulgare spécialisée dans les relations internationales et la gouvernance a aussi profité de sa tribune à la récente Conférence de Montréal pour plaider en faveur du maintien des investissements en éducation, en science et en culture dans un contexte où de nombreux États éprouvent des difficultés financières. « En période d'austérité, certains

gouvernements préfèrent couper leurs dépenses dans ces domaines. Ce sont des postes « soft », comme on dit, qu'on réduit ou qu'on supprime plus volontiers. Or nous disons toujours qu'investir dans l'éducation, et spécialement dans l'innovation, signifie investir dans la sortie de crise », affirme Mme Bokova en

VOIR PAGE A 10: CRISE

## Old Harry: vers une audience publique fédérale

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le projet de Corridor Ressources d'explorer les fonds marins du site Old Harry, à la frontière marine entre Terre-Neuve et le Québec, a de fortes chances de faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'une audience publique en vertu des règles de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

En effet, l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers a demandé hier au ministre fédéral de l'Environnement, Peter Kent, de procéder à la nomination d'un médiateur ou d'une commission fédérale d'examen.

L'office fédéral-provincial allège l'importance du débat public soulevé par ce projet, surtout après le drame environnemental de l'été dernier dans le golfe du Mexique.

Depuis, précise l'office dans sa lettre au ministre Kent, « les Canadiens sont particulièrement sensibles aux risques associés avec l'exploration pétrolière off-shore ».

Le puits proposé, poursuit Max Ruelokke, le président de l'office Canada-Terre-Neuve, se situe dans une zone où le public n'a pas beaucoup d'expérience des forages extracôtiers, et la question a soulevé « un très haut niveau de préoccupations » dans toutes les Maritimes.

D'après l'information disponible, précise M. Ruelokke, « ni l'office ni les experts des ministères n'ont réuni de preuves indiquant que le projet pourrait avoir des impacts significatifs sur l'environnement. Mais les

VOIR PAGE A 10: OLD HARRY

### INDEX

25	Annonces.....	B 5	Idées .....	A 9
	Avis publics..	B 4	Météo .....	B 6
	Culture .....	B 10	Monde .....	B 7
	Décès .....	B 5	Mots croisés..	B 6
	Économie .....	B 1	Sudoku .....	B 3
	Éditorial .....	A 8	Télévision .....	B 8

# Desjardins & metro

## Desjardins & Cie

Metro et plus de 220 de ses marchands font confiance aux services automatisés de Desjardins.

C'est tout Desjardins qui appuie les entreprises.

[desjardins.com/entreprises](http://desjardins.com/entreprises)



**Desjardins**

Coopérer pour créer l'avenir

## ACTUALITÉS

## Pan! dans le pied



MICHEL DAVID

Décidément, la gestion de crise ne s'améliore pas au PQ. La semaine dernière, Pauline Marois admettait que cela avait été une erreur d'imposer la ligne de parti à ses députés dans le dossier de l'amphithéâtre. Pensait-on sérieusement pouvoir l'imposer à Jacques Parizeau? Cet acharnement à se tirer dans le pied devient franchement fascinant.

L'ancien premier ministre n'allait certainement pas accepter de recevoir des leçons de grandeur d'âme d'une douzaine de «jeunes» députés, sans doute inspirés par le bureau de Mme Marois, qui l'invitaient poliment à se taire. La réplique a été cinglante: quand on renonce aussi facilement à ses principes, on devrait au moins s'abstenir de fanfaronner. D'ailleurs, il n'a pas semblé très impressionné par leurs états de service. «A quarante ans, René Lévesque nationalisait les compagnies d'électricité...»

M. Parizeau croit sans doute aux vertus de la paix, de la solidarité et du développement durable évoquées dans la lettre des 12, mais il a toujours eu les phrases creuses en horreur. S'il y a une chose qui ne l'a jamais embarrassé durant ses années en politique, c'est bien la rectitude politique. Il se serait même évité bien des ennuis s'il avait pu réprimer à l'occasion ce besoin insatiable de toujours dire ce qu'il pense.

Sans l'échec

de l'accord

du lac

Meech,

M. Parizeau

aurait sans

doute été

condamné au

même «flou

artistique»

qu'il

reproche

aujourd'hui à

Mme Marois

Baril, qui voulaient revenir au principe de l'élection référendaire, abandonné en 1974, M. Parizeau ne leur avait cependant imposé aucune sanction.

Il n'a pas aimé la façon dont Mme Marois a manœuvré pour que son «plan pour un Québec souverain» soit enchâssé dans le programme du PQ. Il a été particulièrement irrité par le sort qui a été fait à la proposition présentée par l'association de Crémazie, qui voulait forcer la chef péquiste à rendre périodiquement compte de ses préparatifs référendaires.

«Ces choses-là laissent des traces...», écrit-il. Et elles ne s'effaceront pas de sitôt, pourrait-on ajouter. Le jour où son épouse a claqué la porte du caucus péquiste, M. Parizeau s'était abstenu de tout commentaire. Pourquoi lui avoir adressé cette lettre, qui relevait de la provocation? S'il fallait maintenant que l'association de Crémazie, présidée par son pugnace petit-fils, Hadrien, soit mise en tutelle...

Certes, on peut comprendre l'exaspération que provoquent ses critiques. Surtout quand on se souvient qu'après avoir renversé Pierre Marc Johnson, M. Parizeau avait fait adopter un programme qui ressemblait à s'y méprendre à ce que Mme Marois appelle la «gouvernance souverainiste».

Une fois élu, un gouvernement péquiste «aura la responsabilité d'enclencher le processus devant mener à la souveraineté», pouvait-on y lire. «Ce processus passera d'abord par la négociation avec le gouvernement fédéral. Il peut aussi passer par d'autres moyens démocratiques, tels que législations et consultations populaires portant sur des pouvoirs spécifiques.» C'est seulement au terme de ce processus, pour lequel aucun échéancier n'était prévu, qu'il y aurait un référendum portant sur la constitution d'un Québec souverain.

Sans l'échec de l'accord du lac Meech, qui a déclenché un mouvement de fond en faveur de la souveraineté, M. Parizeau aurait sans doute été condamné au même «flou artistique» qu'il reproche aujourd'hui à Mme Marois.

En juin 1995, il avait placé son parti devant un fait accompli. Aucune instance du PQ n'avait été consultée avant la signature de l'entente tripartite avec le PQ et l'ADQ. Le concept de «souveraineté-partenariat» était totalement nouveau. On était très loin de la question claire que M. Parizeau promettait depuis des années.

A l'époque où il était chef de l'opposition, il avait eu la chance d'évoluer dans un contexte bipartite. Peu importe ce qu'il pouvait proposer, le jeu de l'alternance allait ramener le PQ au pouvoir tôt ou tard. Après neuf ans de gouvernement libéral, tous ceux qui voulaient du changement n'avaient pas d'autre choix, quitte à voter non au référendum.

Mme Marois n'a malheureusement plus cette assurance. Aux prochaines élections, un nouveau parti dirigé par François Legault offrira une autre voie, qui semble avoir la nette préférence des Québécois. Mettre la pédale douce sur la souveraineté ne suffira pas à redonner le pouvoir au PQ, mais cela pourrait bien lui faire perdre sa raison d'être.

m david@ledevoir.com



CHRIS WATTIE REUTERS

Le projet de Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces a été ressuscité hier par le ministre de la Justice, Rob Nicholson.

MÉGAPROCÈS

## Ottawa veut accélérer, mais Elizabeth May se braque

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Il n'y aura pas d'adoption accélérée du projet de loi fédéral pour réduire les délais des mégaprocès: seule députée indépendante de la Chambre des communes, Elizabeth May a indiqué hier qu'elle s'opposait à ce que la législation échappe au processus normal de débats parlementaires et d'étude en comité.

Présenté une première fois en novembre 2010, le projet de Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces a été ressuscité hier par le ministre de la Justice, Rob Nicholson. Ce dernier a indiqué qu'il croyait avoir «une bonne chance de voir le projet de loi adopté avant la fin de la session», dans une dizaine de jours.

Mais pour voir un projet de loi adopté de manière accélérée, sans débats à la Chambre ni études en comité parlementaire, il doit y avoir consentement unanime des députés. Le NPD et les libéraux ont indiqué hier être favorables à une adoption rapide. Le Bloc québécois est aussi d'accord, sous réserve d'une lecture attentive du document.

Reste Elizabeth May, qui estime que le projet «amoindrit des principes fondamentaux du système de justice et nécessite une étude attentive», a fait savoir au *Devoir* son porte-parole.

Si cette décision brise une rare unanimité à la Chambre des communes, elle ne change en rien la situation des 31 motards arrêtés dans le cadre de l'opération SharQc et qui ont bénéficié il y a deux semaines d'un arrêt des procédures décrété par le juge James Brunton. Celui-ci a estimé que les prévenus n'auraient pas droit à un procès

tenu dans un délai raisonnable, compte tenu de la complexité et de l'ampleur de la cause.

Éviter d'autres SharQc

Le projet de loi n'est pas rétroactif, mais il vise précisément à éviter une répétition du scénario SharQc. Le gouvernement prend donc acte du fait que les mégaprocès comportent une grande quantité de preuves complexes, de nombreuses inculpations et l'audition de dizaines de témoins. Ce sont là des éléments qui peuvent entraîner des délais démesurés et qui augmentent le risque d'avortement des procès.

Ottawa propose donc qu'un «juge de gestion de l'instance» soit nommé pour accélérer le processus menant au procès comme tel. Ce juge pourrait trancher les questions préliminaires, notamment les requêtes pour divulgation, ce que seul le juge du procès peut actuellement faire. Cette tâche permettrait notamment la présentation sans interruption d'éléments de preuve lors du procès.

Le juge de gestion aurait aussi le pouvoir d'imposer des échéances aux parties, avec qui il travaillera pour simplifier les procédures, notamment en désignant à l'avance les témoins et en recevant les reconnaissances de culpabilité.

Le projet de loi permettrait aussi des auditions conjointes des requêtes qui portent sur des éléments de preuves similaires, ce qui contribuerait à réduire le doublement du processus. Ottawa aimerait aussi que 14 jurés soient assermentés pour les mégaprocès, de manière à se donner toutes les chances que le seuil minimal de 10 jurés soit toujours respecté.

Le Devoir

Le Devoir

## Axor fait appel à un lobbyiste

KATHLEEN LÉVESQUE

Fait rarissime depuis la création du Registre des lobbyistes en 2002, une firme de génie-conseil a fait appel à un lobbyiste pour tenter d'obtenir un contrat de services professionnels avec la Ville de Montréal.

Le 3 juin dernier, Gilbert Thibodeau s'est inscrit au Registre des lobbyistes du Québec afin d'exécuter un mandat donné par la firme Axor génie-conseil. Il s'agit de chercher à obtenir un contrat, «autrement que dans le cadre d'un appel d'offres public» pour le développement immobilier Griffintown. Axor souhaite ainsi faire partie des firmes d'ingénieurs participantes au projet.

Comme il est précisé au registre, M. Thibodeau entend faire la promotion d'Axor auprès des fonctionnaires montréalais et du président du comité exécutif, Michael Applebaum. Des démarches sont également entreprises pour convaincre les députés, les ministres des Affaires municipales et des Trans-

ports ainsi que leur équipe respective de fonctionnaires du bien-fondé de retenir les services d'Axor.

Le projet Griffintown avait démarré en trombe, mais a été stoppé lorsque la crise financière mondiale est survenue au tournant de 2008-2009. Les difficultés pour le promoteur d'obtenir un financement adéquat étaient devenues trop importantes. Vraisemblablement, le projet redémarre.

Ce mandat d'Axor ne doit pas être interprété comme une brèche dans le discours des firmes de génie-conseil qui refusent de s'inscrire au Registre des lobbyistes. Le Commissaire au lobbyisme estime, pour sa part, que le modèle d'affaires de ces firmes s'apparente à une démarche d'influence et exige un réseau politique bien développé.

Récemment, le Commissaire a donné une séance d'information auprès des membres de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec qui regroupe les grandes firmes d'ingénierie.

Le Devoir

EN BREF

## Le Bloc québécois aura un nouveau chef le 11 décembre

Le successeur de Gilles Duceppe comme chef du Bloc québécois sera nommé le 11 décembre, a annoncé hier le parti. Le coup d'envoi de la course à la direction sera donné le 18 septembre, au lendemain d'un conseil général où seront déterminées les règles de procédure. Selon la présidente par intérim,

Vivian Barbot, les «rencontres avec les militants permettront de faire le point et de jeter les bases d'un renouvellement nécessaire pour continuer le travail de défense des intérêts du Québec à Ottawa». Pour l'instant, seul l'ancien leader parlementaire Pierre Paquette a manifesté clairement son intention de briguer la direction. Ses ambitions affichées ont soulevé des remous lors du caucus post-électoral, certains estimant qu'il s'affichait trop rapidement après la cinglante défaite du 2 mai et la démission de M. Duceppe. — *Le Devoir*

Efficacité énergétique

## Une mauvaise stratégie, dénonce l'APCHQ

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Si les normes de construction en matière d'efficacité énergétique accusent quatre ans de retard, c'est essentiellement parce que Québec a fait d'entrée de jeu un mauvais choix stratégique, estime André Gagné, directeur technique à l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ).

M. Gagné, qui réagissait aux informations publiées hier par *Le Devoir* sur ce retard, estime que Québec aurait pu, dans un premier temps, utiliser la loi de 1982 sur les économies d'énergie pour augmenter les valeurs de base en isolation des maisons. L'affaire aurait été réglée d'un coup, dit-il, parce qu'il en coûte très peu — une centaine de dollars — pour faire passer, par exemple, l'isolation d'un plafond d'une valeur R-35 à R-50. Ou pour installer des fenêtres avec un film réfléchissant la chaleur. Et Québec aurait eu alors le temps de regarder d'autres solutions avec la Régie du Bâtiment et l'Agence d'efficacité énergétique (AEE) pendant que l'on aurait construit des maisons plus performantes.

Selon nos informations, l'Agence ne pourra pas inspecter les futures maisons, comme il a été convenu avec la Régie du bâtiment, parce que la loi confie cette responsabilité à cet organisme aux villes ou individus à qui elle délègue cette responsabilité. Comme l'AEE n'est ni l'un ni l'autre, de nouveaux pourparlers seront nécessaires pour sortir de cette impasse. Québec aurait pu modifier la loi de la régie pour autoriser cette entente, mais il ne l'a pas jugé à propos, car l'agence devant être intégrée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le gouvernement aurait alors hérité de la responsabilité d'inspecter les maisons par l'entremise de la nouvelle direction formée par l'agence.

Les municipalités, explique André Gagné, ne veulent pas vérifier l'efficacité des nouvelles maisons sauf, si on leur donne les moyens financiers de le faire. Elles pourraient aussi, dit-il, confier cette tâche à des entreprises spécialisées et relever d'autant le prix des permis, comme en Ontario. Mais, dit-il, Québec ne semble pas vouloir considérer ce type de scénario.

De son côté, la Fondation Rivières a réagi au dossier du *Devoir* en indiquant que, faute d'avoir mis en place, il y a quatre ans, de nouvelles normes d'efficacité énergétique, les quelque 160 000 nouvelles résidences construites depuis accuseront une dépense énergétique supplémentaire qui correspond à l'énergie produite annuellement par quatre minicentrales privées comme celle de Shannon. Cette facture invisible, a calculé la fondation, s'élève à 63 millions pour la période 2008-2011. Une facture qui ira en augmentant et dont l'essentiel aboutira dans les coffres d'Hydro-Québec et du gouvernement, estime Pierre Trudel, administrateur de la fondation.

Le Devoir

Le Devoir

## GRAND CONCOURS J'HABILLE MA VIE EN BOVET

Pour la Fête des Pères

Le Dimanche 19 juin

Courez la chance de

GAGNER  
1 000 \$

en vêtements chez BOVET.



Avec la participation  
LE DEVOIR

Bovet

VISITEZ LE WWW.BOVET.CA POUR TROUVER NOS ADRESSES.

LE DEVOIR

Retournez à : J'HABILLE MA VIE EN BOVET  
2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> Étage, Montréal (Qc) H3A 3S1

LE TIRAGE AURA LIEU LE 23 JUIN À 15H.  
Faites-nous parvenir votre coupon de participation avant le mardi 21 juin 2011 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les reproductions électroniques ne sont pas acceptées.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ App: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (rés.) \_\_\_\_\_ (bur.) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Question : En quelle année la compagnie Bovet a-t-elle vu le jour? \_\_\_\_\_

Vous trouverez la réponse sur le site www.bovet.ca

Êtes-vous abonné(e) : Oui  Non  Vous désirez recevoir de la sollicitation du Devoir Oui  Non

## ACTUALITÉS

## Éthique: Mario Bédard blanchi

Le président de l'organisme J'ai ma place reste en attente d'une autre décision du syndic de l'Ordre des comptables

ISABELLE PORTER

Québec — Selon le syndic de l'Ordre des comptables, le président de l'organisme J'ai ma place, Mario Bédard, n'a pas enfreint de règles éthiques en participant à des activités du Parti québécois. Mais l'Ordre tarde à rendre une décision dans une autre affaire le concernant.

Le bureau du syndic avait décidé de faire enquête en mai sur M. Bédard parce que le comptable avait accepté de donner une conférence sur le projet d'amphithéâtre lors d'une activité de financement du Parti québécois.

Étant donné que le cabinet où il est associé — Mallette — est le vérificateur des états financiers du Parti, le syndic s'interrogeait sur le caractère éthique d'un tel engagement.

Finalement, il juge que cela ne pose pas de problème. «Je note que votre participation ne sera qu'à titre de conférencier invité, en votre qualité de président de J'ai ma place — comme vous l'avez fait auprès de nombreux autres organismes», note Mme Ginette Lussier-Price dans une lettre à M. Bédard datant du 6 juin. «Dans ces circonstances [...], je suis satisfaite de vos explications et je ferme donc ce dossier.»

Créé pour financer le futur amphithéâtre grâce à la vente de sièges notamment, J'ai ma place a récolté près de 16 millions depuis sa fondation. En tant que porte-parole de l'organisation, M. Bédard est sur toutes les tribunes pour défendre le projet.

Dans un communiqué hier, le comptable s'est dit «ravi» de la décision du syndic tout en précisant qu'il n'avait jamais été «inquiet» par cette démarche.

## Autre affaire en suspens

S'il n'a fallu que quelques semaines au syndic pour fermer ce dossier, il en va tout autrement de l'autre plainte qu'il a reçue concernant M. Bédard. Voilà plus d'un an et demi qu'André Letendre, un ancien conseiller municipal, lui a écrit pour savoir si le cabinet de M. Bédard devait continuer d'être le vérificateur externe de la Ville.

Dans sa plainte, M. Letendre souligne qu'en dépit de la neutralité associée à ce rôle, M. Bédard a fait des démarches auprès de la Ville dans le dossier de l'amphithéâtre en plus d'avoir été un collecteur de fonds pour le parti du maire, Équipe Labeaume, en 2007 et 2008. Un autre associé de Mallette, Jean-Guy Poulin est l'agent officiel de ce parti. «Comment pouvons-nous concilier indépendance et impartialité du vérificateur externe avec allégeance politique?», écrit-il.

Depuis le dépôt de la plainte en novembre 2009, Mme Ginette Lussier-Price a contacté M. Letendre à plusieurs reprises pour l'informer de l'état du dossier. En décembre dernier, elle lui avait promis une décision en janvier ou février, or il attend toujours. «Un tel délai commence à m'apparaître vraiment abusif», affirme-t-il à propos de ses 19 mois d'attente.

Le Devoir a tenté à plusieurs reprises dans le passé de savoir où en était ce dossier, mais l'Ordre se refuse à tout commentaire sur les enquêtes en cours. Quant à M. Bédard, il prétend ne pas être en conflit d'intérêts dans cette affaire parce qu'il ne «touche» pas aux états financiers de la Ville et laisse ce dossier à l'un de ses associés qui, lui, n'est pas engagé dans des activités d'Équipe Labeaume.

Le Devoir

## Malgré les risques, la démolition de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul peut attendre

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Vérification faite, la démolition de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul peut attendre quelques années encore, tranche la firme EMS ingénierie. L'étude commandée par le CSSS de Charlevoix indique en effet que les scénarios de relocalisation temporaire avec lesquels jongle Québec ne seront pas «nécessaires», malgré le risque sismique réel qui plane sur la région.

En septembre dernier, une première étude parasismique concluait pourtant que la bâtisse ne résisterait pas à un séisme d'une magnitude de plus 6,5 sur l'échelle de Richter. Cette nouvelle étude vient en quelque sorte tempérer la première. S'il faut s'attendre à des dommages importants, tout indique que l'hôpital tiendra bon assez longtemps pour permettre une évacuation sécuritaire.

Pour le directeur général du CSSS, Guy Thibodeau, cet élément doit être pris en considération dans l'équation qui s'avère plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. «Oui, il y a des risques à rester dans l'hôpital, mais il y a aussi des risques à relocaliser temporairement nos services en attendant la construction du nouvel hôpital. Cela nous a menés à pondérer notre démarche.»

Une autre étude, menée celle-là par le CSSS, montre en effet que la relocalisation risque

d'ébranler fortement les structures de soins de cet établissement, peut-être encore plus durement que ne le ferait un séisme sur les fondations de la bâtisse. Parmi les risques calculés,

on prévoit des difficultés d'adaptation pour la clientèle hébergée, une diminution de la qualité des services offerts, des risques inhérents au transfert des plateaux techniques et une démobilisation du personnel. Toutes ces craintes ont déjà été soulevées par des médecins, des soignants, des patients, des familles et des citoyens.

Les conclusions de la firme EMS ingénierie leur donnent de nouvelles munitions. Il faut comprendre que le contexte commande des principes différents de ceux attendus en temps normal pour un établissement de santé, explique l'ingénieur Gino Pelletier. «On n'exige pas de l'Hôpital [de Baie-Saint-Paul] plus que ce qu'il ne peut. On lui demande seulement de résister à un séisme majeur, point. On n'a pas besoin qu'il soit fonctionnel le lendemain. Ce qu'on veut, c'est pouvoir l'évacuer de façon sécuritaire ce qui s'avère possible.»

Quant à la probabilité que le pire survienne d'ici la construction du nouvel hôpital promis

d'ici quatre à cinq ans, il est équivalent au risque attendu pour un bâtiment neuf sur toute sa vie utile de plus ou moins 100 ans, soit 3,92 %. Un risque qui passe toutefois à 4,9 % en se projetant sur un horizon de cinq ans. La firme recommande donc de réduire au maximum la période de construction du nouvel hôpital. Elle prône aussi la démolition immédiate de la cheminée et l'adoption d'un plan de contingence.

Le CSSS entend soumettre ces deux études aux parties concernées. Si un avis unanime devait émerger, le conseil d'administration entend s'y plier. Il fera connaître sa position aujourd'hui ou demain. Le tout sera transmis à l'Agence demain. Il reviendra ensuite au ministre de la Santé, Yves Bolduc, de trancher.

Son attachée de presse, Natacha Joncas Boudreau, a promis hier une décision rapide d'ici «les prochaines semaines». Interrogée sur le sentiment d'urgence défendu jusqu'ici par le ministre dans ce dossier, celle-ci a tenu à remettre en avant le processus d'évaluation en cours. «Rien n'est encore arrêté, le ministre va tenir compte de tous les avis pour prendre sa décision.»

Le Devoir

## UN CHUM 116 MILLIONS MOINS CHER



SOURCE DCYSA

L'ENTENTE de partenariat entre Québec, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et le consortium privé Collectif santé Montréal est scellée. Et à un coût moindre que ce qui était attendu. Les partenaires ont signé un contrat s'élevant à 1,973 milliard. C'est 116 millions de moins que l'enveloppe maximale prévue par le gouvernement en décembre dernier. «Nous avons l'assurance d'avoir le meilleur projet au meilleur prix», a commenté la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne. Pour l'occasion, le Collectif santé Montréal, formé des firmes Innisfree Canada Ltée, Obrascon Huarte Lain, S.A., Laing O'Rourke PLC et Dalkia Canada inc. a levé 1,37 milliard de dollars par l'entremise de la vente d'obligations garanties. D'une durée de 38,8 ans, ce partenariat mènera à l'ouverture, dès 2016, d'un centre hospitalier entièrement fonctionnel de 772 lits, dont l'achèvement est prévu pour 2019.

## Postes Canada: pas de loi spéciale pour l'instant

Ottawa — Le gouvernement fédéral semble exclure, pour l'instant, l'adoption d'une loi spéciale pour mettre fin au conflit qui oppose Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et qui perturbe la livraison du courrier depuis plusieurs jours.

La secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lisa Raitt, a déclaré en Chambre que cette dernière était consciente du fait que cet arrêt de travail avait des conséquences sur l'économie.

La ministre espère toujours voir les deux parties en arriver à une entente, a soutenu Kellie Leitch, hier. Elle a assuré que Mme Raitt suivait la situation de près.

Les négociations entre Postes Canada et le STTP semblent piétiner en ce 11<sup>e</sup> jour de grève, la société d'État et le syndicat allant même jusqu'à s'accuser mutuellement, hier, de faire preuve d'hypocrisie.

En attendant, les grèves tournantes se poursuivent. Aujourd'hui, les deux plus grandes villes au pays, Toronto et Montréal, en feront les frais, a annoncé le STTP.

Et à compter de cette semaine, Postes Canada n'assurera la livraison du courrier que les lundis, les mercredis et les vendredis dans la plupart des zones urbaines.

Postes Canada justifie cette décision en disant que la quantité de courrier à livrer a chuté depuis le début de la grève.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) y voit plutôt une provocation. «Cela représente une forme de lock-out, un lock-out partiel», a dit le président du STTP, Denis Lemin, en conférence de presse hier matin à Ottawa.

La Presse canadienne

# UM

## FÉLICITATIONS!

La Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal célèbre la réussite de diplômés qui contribuent de façon exemplaire à l'avancement de la société.

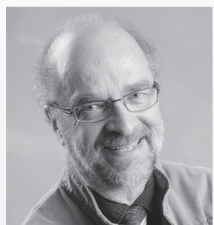
Ceux-ci seront honorés lors des cérémonies de collation des grades 2011.



**Nadine Baudot-Trajtenberg**  
Sciences économiques, 1978  
Première boursière Rhodes au Québec  
Vice-doyenne, Arison School of Business, IDC, Israël



**Youssef Bannan-Laaffret**  
Chimie, 1991  
Vice-président, Drug Innovation, Research Management;  
Vertex Pharmaceuticals Inc.



**Claude Bonnelly**  
Bibliothéconomie, 1973  
Bibliothécaire et administrateur  
Directeur retraité des bibliothèques de l'Université Laval



**Yves Couillard**  
Sciences biologiques, 1987  
Évaluateur sénior, Environnement Canada  
Division de l'évaluation des produits chimiques  
À titre posthume



**Johanne Dion**  
Chimie, 1977  
Présidente et fondatrice de Trans-herbe Inc.  
Présidente du Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada



**Aline Émond**  
Démographie, 1979  
Consultante pour le Réseau de la santé  
et des services sociaux  
Directrice de Santé Québec (1986-1993)



**Normand Gendron**  
Mathématiques, 1973  
Actuaire-conseil,  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires (ICA)  
Conseillers Buck  
Ancien président de l'ICA



**Gilles Hurteau**  
Informatique, 1986  
Vice-président exécutif et cofondateur  
Nu Echo inc.



**Diane Pavlovic**  
Études françaises, 1983  
Directrice, programme d'écriture dramatique,  
École nationale de théâtre  
Directrice du domaine Théâtre, Leméac éditeur



**Serge Tremblay**  
Relations industrielles, 1974  
Directeur général et fondateur du premier Comité sectoriel  
de main-d'œuvre au Canada, le CAMAQ

Faculté des arts et des sciences

Université   
de Montréal

fas.umontreal.ca



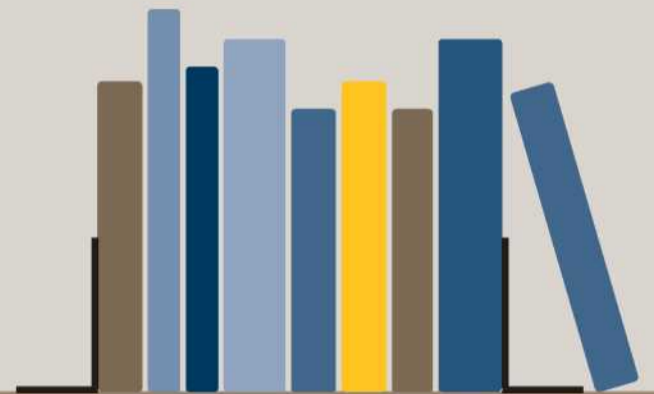
porter

# Vous avez bien lu ! 30 % de rabais sur nos vols.

Partez faire le plein d'images ! Économisez 30 %  
vers toutes les destinations Porter.

Réservez avant le 15 juin avec le code ROMAN

**Porter. Raffinée sur toute la ligne.**



**Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code ROMAN**

Voyagez entre le 24 juin et le 15 décembre 2011. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 30 %.  
Les tarifs aller simples incluent les surcharges de ligne aérienne et les frais d'aéroport. \*\*

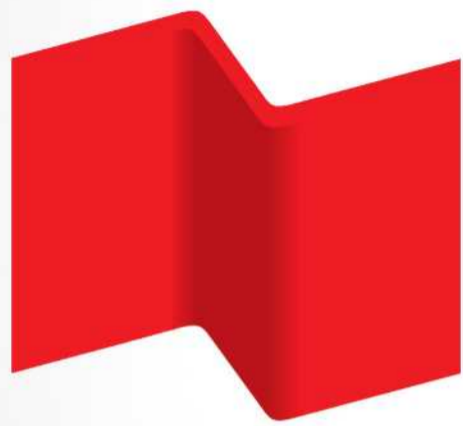
TORONTO 20 par jour <b>99 \$*</b>	HALIFAX 2 par jour <b>158 \$*</b>	ST. JOHN'S <b>174 \$*</b>	SAULT STE. MARIE <b>159 \$*</b>	SUDBURY <b>151 \$*</b>	THUNDER BAY <b>152 \$*</b>
WINDSOR <b>138 \$*</b>	BOSTON <b>177 \$*</b>	CHICAGO <b>177 \$*</b>	MYRTLE BEACH Dès le 8 septembre <b>219 \$*</b>	NEW YORK <b>142 \$*</b>	

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

\*Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Ce tarif aller simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Ces tarifs pourraient ne pas être en vigueur pendant toute la durée de la promotion. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

\*\*Les tarifs aller simple incluent les services de NAV Canada, les frais d'assurance et les frais d'amélioration aéroportuaire (FAA), mais excluent les taxes et frais gouvernementaux. Les tarifs à destination de Montréal peuvent être différents.

[flyporter.com](http://flyporter.com)



# CONFIANCE NATIONALE

**ET ACTION!**



## 1<sup>re</sup> banque en Amérique du Nord pour sa solidité financière

selon le palmarès *The World's Strongest Banks* de *Bloomberg Markets magazine*<sup>1</sup>

Cette prestigieuse récompense rejillit sur tous nos employés, nos clients ainsi que les investisseurs qui ont choisi la Banque Nationale comme partenaire financier. En renouvelant année après année votre confiance envers nous, vous comptez pour beaucoup dans l'obtention de ce prix. Merci.

[bnc.ca/confiance](http://bnc.ca/confiance)

1 Bloomberg Markets magazine. Juin 2011, p. 47-52.

 **BANQUE  
NATIONALE**  
GROUPE FINANCIER

## ACTUALITÉS

## Protection du français La liberté individuelle doit primer, disent les jeunes libéraux

ROBERT DUTRISAC

Québec — La Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec (CJPLQ) estime qu'il ne faut pas brimer la liberté individuelle pour protéger la langue française, même si la situation du français à Montréal laisse à désirer.

«*Tout n'est pas pour le mieux. Ça, c'est clair*», a affirmé, hier, la présidente de la CJPLQ, Maripier Isabelle, en s'exprimant sur la place du français à Montréal. «*On ne se servira pas de mesures qui briment la liberté individuelle des gens outre mesure pour protéger la langue française parce qu'il y a d'autres moyens plus positifs*», a-t-elle toutefois précisé. En cela, la CJPLQ est au diapason du gouvernement Charest.

Au cours d'une conférence de presse, Maripier Isabelle et Emilie Nicolas, la responsable de la thématique, ont rendu public le document de consultation qui prépare le 29e congrès de la CJPLQ. Ce congrès, affublé d'un jeu de mots — «*En lys pour se démarquer*» —, aura lieu du 12 au 15 août à Lennoxville. Deux thèmes principaux occuperont les jeunes libéraux: la promotion de l'identité culturelle québécoise et les grands succès économiques des Québécois.

La situation du français à Montréal «*n'est pas désespérée non plus*», a tenu à nuancer Maripier Isabelle. Des études ont peint un portrait qui n'était pas assez positif; elles «*ont mis l'accent sur certains chiffres à connotation négative*», juge-t-elle. «*Imposer la langue française parce qu'elle est en danger, ce n'est pas une façon de s'assurer de son attractivité, ce n'est pas une façon de s'assurer de sa vitalité*». Le français pour les nouveaux arrivants doit être «*un choix naturel*».

### Repli sur soi

Étendre la loi 101 au cégep comme le propose le Parti québécois constitue un repli sur soi, croient les jeunes libéraux. On peut contrer la fréquentation croissante du cégep anglais par les francophones grâce à «*des mesures d'affirmation positive*», a avancé Maripier Isabelle, qui a donné l'exemple de la «*flexibilisation du régime pédagogique collégial*». Il s'agit de donner davantage de cours d'anglais au cégep français, tout comme d'ailleurs au secondaire, de façon à ce que les étudiants francophones n'aient pas besoin de fréquenter le cégep anglais pour devenir parfaitement bilingues.

«*Nous, l'identité, on la voit comme un tremplin sur lequel se propulser pour permettre à chacun de se démarquer à la fois ici et à l'international*», a souligné la présidente. «*Nés avec l'Internet, la mondialisation, l'éclatement des frontières*», écrit le CJPLQ, [...] *les jeunes Québécois envisagent à leur façon les repères identitaires*. Nous «*saurons vaincre nos peurs d'afficher les spécificités québécoises comme gages de succès, de réussite*», font valoir les jeunes libéraux.

Le Devoir

## Mathématiques: l'hypothèse du pragmatisme

Le Québec a délaissé l'approche théorique des mathématiques depuis plus de 30 ans

C'est aujourd'hui jour d'examen de mathématiques pour des milliers d'élèves de 4<sup>e</sup> secondaire qui se soumettent à l'épreuve d'appoint. Si le taux de réussite a été de 69 % aux épreuves ministérielles de juin 2009, les Québécois ont pourtant eu d'excellents résultats en mathématiques à l'échelle internationale comme en témoigne le plus récent test PISA 2010. Voici la recette de leur succès.

LISA-MARIE GERVAIS

Deuxièmes à l'aube des années 2000 et au sixième au rang mondial selon la dernière enquête PISA 2010 (l'acronyme en anglais pour Programme international pour le suivi des acquis)... Les Québécois talonnent de près les Asiatiques en mathématiques. Ces bons résultats ne surprennent guère les didacticiens de la discipline qui n'y voient que le fruit de leurs efforts et ceux de leurs confrères et consœurs déployés depuis les années 60.

À cette époque, les réglottes

de Cuisenaire commençaient à se faire connaître en Europe, et les approches du mathématicien Caleb Gattegno, installé en France, avaient des échos outre-Atlantique, dans les universités québécoises. «*On avait invité Gattegno qui n'a pas voulu venir, mais on a reçu Madeleine Goutard, qui a mené des études à Sherbrooke. Ça a été le point de départ d'un mouvement pour l'amélioration des mathématiques*», raconte Jean Dionne, professeur retraité de didactique des mathématiques à l'Université Laval.

La province n'a donc pas échappé à ce mouvement des

mathématiques modernes parti d'Europe qui tentait de renouveler l'enseignement en s'éloignant de la théorie des livres et en s'approchant davantage des mathématiques «*comme les faisaient les mathématiciens*». «*Il y a eu un tournant au Québec, au milieu des années 70, pour se rapprocher de cette idée de résolution de problèmes*», explique le professeur qui a été président de l'Association des mathématiciens du Québec (AMQ).

Créée à cette époque, mais dissoute depuis, l'Association des promoteurs de l'avancement de la mathématique à l'élémentaire (APAME) a notamment été le lieu de rencontres et d'activités entre conseillers pédagogiques, didacticiens et enseignants, des échanges féconds sur l'enseignement des mathématiques dont le Québec «*a profité par la suite*», soutient M. Dionne. L'arrivée de la réforme, dans

les années 2000, ne révolutionne toutefois pas l'enseignement des mathématiques, inscrit depuis plus de 30 ans dans cette logique.

### Pragmatisme c. élitisme

Professeur au département de mathématiques de l'UQAM, Stéphane Cyr attribue pour sa part le succès des Québécois à une véritable culture de l'enseignement et de l'approche pragmatique, en réaction à une approche plus élitiste à l'européenne.

La recherche soutenue en didactique et l'«*excellente*» formation des maîtres comptent aussi pour beaucoup dans la réussite. «*Nos enseignants sont très bien préparés. Je n'attribuerais pas les bons résultats à un contexte particulier de financement ministériel ou à un contexte de classes. Car on a des situations comparables aux États-Unis et en France et, pourtant,*

*on les devance*», constate M. Cyr, dont les recherches l'ont amené à comparer les méthodes d'enseignements des mathématiques en Afrique et partout dans le monde.

Même s'il croit que le succès actuel des Québécois en mathématiques est dû à cette culture qui s'est installée depuis des décennies, il ne nie pas que la réforme ait des retombées tout aussi positives. «*J'ai fait des expérimentations assez novatrices avec des élèves de 6<sup>e</sup> année, dans lesquelles ils ont été soumis à des problèmes de mathématiques très avancés. Ils ont performé de façon incroyable. Ils ont des habiletés à raisonner déductivement et à communiquer impressionnantes*», souligne-t-il. «*Cette capacité à aborder des situations plus complexes en étant plus efficaces, c'est le fruit de la réforme*», conclut-il.

Le Devoir

## CAMILLE LAURIN, LE «PÈRE DE LA LOI 101»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES DIZAINES de personnes ont assisté hier à l'inauguration d'un buste en bronze de Camille Laurin, dans l'espace vert adjacent à l'édifice qui abrite les bureaux de l'Office québécois de la langue française du Québec (OQLF), à Montréal, afin d'honorer la mémoire du «*père de la loi 101*». La cérémonie s'est déroulée notamment en présence de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, de la p.-d.g. de l'OQLF, Louise Marchand, de la veuve de Camille Laurin, Francine Castonguay, ainsi que de son frère, Pierre Laurin. L'ancien premier ministre du Québec, Bernard Landry, était également présent. Sur la plaque de bronze qui accompagne l'œuvre du sculpteur de Roberval Léonard Simard est gravée l'une des citations les plus connues de M. Laurin: «*La langue est le fondement même d'un peuple, ce par quoi il se reconnaît et il est reconnu, qui s'enracine dans son être et lui permet d'exprimer son identité*».

### Stratégie de développement économique

## Montréal veut pousser l'innovation, l'opposition voit de la répétition

JEANNE CORRIVEAU

Montréal investira 3,5 milliards de dollars d'ici 2017 pour stimuler la réalisation de projets visant à faire de la métropole un «*laboratoire d'innovation*». C'est ce qu'a annoncé hier le maire Gerald Tremblay en présentant la stratégie de développement économique de son administration. L'opération n'a guère impressionné l'opposition à l'Hôtel de Ville qui ne voit pas comment cette «*grand-messe d'autocongratulation*» pourra améliorer le sort des Montréalais et freiner l'exode des familles.

Lors d'une rencontre réunissant plusieurs centaines d'invités dans les locaux de la Société des arts technologiques, hier matin, le maire a dévoilé les grandes lignes de sa stratégie visant à faire de Montréal une «*ville de créativité*». L'administration améliorera l'aide au milieu des affaires et favorisera la création d'«*espaces de collaboration*» entre acteurs provenant de différents secteurs, de la technologie, de la santé ou de la culture, par exemple.

«*Il ne suffit plus de réaliser des projets pour attirer le talent. Il faut les réaliser maintenant, dans un esprit d'innovation, par l'excellence en design et en architecture, en respectant les paramètres du développement durable et en valorisant la mixité des fonctions*», a expliqué Richard Deschamps, responsable du développement économique au comité exécutif.

Pour Pierre Lampron, conseiller de Vision Montréal, l'administration n'a fait que répéter ses engagements de 2005 en

matière d'économie avec la même «*longue liste de projets déjà connus*». «*Ce qui me désole le plus, c'est qu'on n'a pas pu non plus identifier l'argent neuf et le renouveler, ce sur lequel la Ville peut faire la différence*», a-t-il dit.

Malgré la stratégie de 2005-2010, plusieurs grands projets n'ont pas vu le jour, des sièges sociaux ont quitté la métropole et les familles ont continué à quitter l'île de Montréal, constate la chef de l'opposition, Louise Harel.

Le Devoir

### EN BREF

## Juges bilingues: le néodémocrate Yvon Godin revient à la charge

Ottawa — «*Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage*». Le député néodémocrate Yvon Godin obéit studieusement à ce conseil de Boileau et a présenté, pour la troisième fois — et, il le sait, pas la dernière — son projet de loi exigeant que les juges de la Cour suprême du Canada comprennent l'anglais et le français sans l'aide d'inter-

prètes. Sa dernière tentative, bien qu'approuvée par les députés à la Chambre des communes, a été bloquée au Sénat par les conservateurs. «*Ce projet de loi ne mourra jamais*», a-t-il promis, conscient toutefois qu'il ne sera pas adopté durant le mandat actuel des conservateurs. Le premier ministre conservateur Stephen Harper doit nommer deux nouveaux juges à la Cour suprême dans les prochaines semaines à cause de départs à la retraite annoncés. À la fin de son mandat en 2015, il aura nommé au moins six des neuf juges de la Cour. — *La Presse canadienne*.

## FÊTE DES PÈRES Dimanche le 19 juin

OFFREZ-LUI  
POLOS ET  
BERMUDAS\*  
2 pour 85 \$

Tailles fortes et élancées  
2 pour 95 \$

À L'ACHAT DE CETTE  
PROMO, OBTENEZ  
25%  
DE RABAIS  
SUR CHAUSSURES SPORT  
OU SANDALES\*



CARTES-CADEAUX DISPONIBLES  
en coupure de 25 \$, 50 \$ et 100 \$



\*Styles B0565 et 3-2854. \*Sur item à prix régulier seulement, à l'achat de la promo 2 pour 85 \$. \*Détails en magasin

Boret.ca

VISITEZ NOTRE SITE POUR CONNAÎTRE  
NOS DIFFÉRENTES ADRESSES

Congédié?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

DEPUIS 1983  
**MWS**  
CAMPUS D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour étudiants de 7 à 17 ans  
Centre-ville de Montréal et Toronto  
Camp de jour et résidence  
www.mwscamps.com

Pour information:  
à Toronto: (416) 921-6998  
à Montréal: (514) 531-4193  
office@mwscamps.com

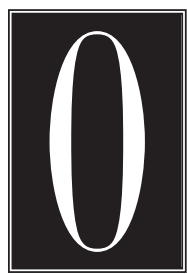
Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Isabelle Sanchez  
au 514 985-3454 ou à isanchez@ledevoir.com

# ÉDITORIAL

Parti québécois

## Un bien mauvais message

Jacques Parizeau ne pouvait pas ne pas réagir à cette lettre des douze «jeunes» députés péquistes qui, dans *Le Devoir* de samedi, l'invitaient à se tenir à l'écart du débat politique. Sa réponse est aussi acérée que leur intervention était malhabile. Pour autant, ils n'ont pas tort sur tout.



On ne demande pas à Jacques Parizeau de se taire. Aux États-Unis, les anciens présidents se tiennent à l'écart des débats politiques. Ils sont des sages de la politique, des *elder statesmen*. Jacques Parizeau est plus que cela. Il est le patriarche d'un mouvement dont il n'a jamais cessé d'être le porte-parole. Il n'entend surtout pas abdiquer son droit de parole.

Cette intervention des «douze» s'appuie sur la nécessité de passer le témoin de la génération des Jacques Parizeau à la leur. Que cela doive entraîner la mise au silence de la génération précédente est toutefois d'un rationnel incompréhensible, sinon qu'il y a là quelque chose de symptomatique du malaise qui, depuis déjà plusieurs années, habite ce parti dont la force initiale était sa capacité à débattre, tout en arrivant au moment crucial à se solidariser autour de son objectif premier, celui de la souveraineté.



L'ancien premier ministre voit dans cette intervention des «douze» plus qu'un symptôme. Nous sommes au cœur de la crise qui secoue le PQ depuis deux semaines, soit la liberté de parole qui a été réduite dans le débat sur le projet de loi 204 sur l'amphithéâtre de Québec et dans le récent débat sur la «gouvernance souverainiste» qu'il trouve incertaine. Un «gâchis», selon son mot qui est un net désaveu de la chef péquiste, Pauline Marois.

Il faut être juste. L'actuelle chef du PQ n'est pas la première à réduire l'espace réservé au débat. Depuis dix ou quinze ans, exprimer des points de vue opposés à la pensée officielle du jour est difficile, voire impossible. L'ont appris à leurs dépens les Joseph Facal, François Legault et plus récemment le quatuor des Curzi, Beaudoin, Lapointe et Aussant. Tous sont partis pour retrouver leur liberté de parole.

Il est vrai qu'un parti politique a besoin de solidarité pour réaliser ce qu'il prône. Cela, c'est pour l'action. Lorsqu'il s'agit de définir des orientations, toutes les opinions doivent pouvoir s'exprimer. En invitant Jacques Parizeau à se retirer du débat, les «douze» se font exécutants de la rectitude péquiste du moment.

♦ ♦ ♦  
Là où ce collectif de députés n'a pas tort, c'est à propos de la place de leur génération, celle des X, au sein du parti. Les baby-boomers sont des résistants. Convaincre un député de laisser son siège à un plus jeune aura toujours été un exercice difficile. Pendant plusieurs années, on ne voyait dans les congrès que des têtes grises. L'équilibre générationnel est aujourd'hui meilleur. Mais c'est mal comprendre l'évolution des générations que de rappeler aux jeunes quarantennaires que sont ces douze députés qu'à «40 ans, René Lévesque nationalisait les compagnies d'électricité». Le propos est réducteur.

Jacques Parizeau a toujours été un partisan actif du dialogue intergénérationnel. Il a multiplié les tournées de cégeps. On ne peut toutefois dire que lui et ceux de sa génération ont réussi à établir un pont solide avec les plus jeunes générations. On l'a vu avec la défaite du Bloc québécois. Par contre, ce n'est certainement pas en disant que le droit de parole est le privilège de certains que l'on intéressera à la politique la génération des 20-35 ans, celle dite des Y. Bien mauvais message que celui-là.

Montréal

## De la cohérence!

Ce qui choque dans la fermeture de la rue Christophe-Colomb en direction sud à la hauteur du parc Laurier, c'est l'incohérence de cette décision prise par l'arrondissement Plateau-Mont-Royal sans consulter les résidents des quartiers ni même des rues avoisinantes. L'intention était peut-être louable, mais elle ne tient pas compte de l'aménagement des voies dans l'axe nord-sud de Montréal.

Christophe-Colomb n'est pas une rue de quartier, elle traverse la ville depuis la rivière des Prairies en passant sous l'autoroute Métropolitaine à laquelle elle offre un des rares accès directs d'est en ouest.

Plus large que Saint-Laurent, Saint-Hubert, Saint-Denis et Papineau, elle a toujours été l'artère nord-sud la plus fluide. Pourtant, elle n'a jamais été la plus fréquentée par les automobilistes qui se dirigent vers le centre-ville parce qu'elle présente trois goulots d'étranglement en fin de parcours.

Pour cette raison, Christophe-Colomb a toujours été surtout le premier choix des gens qui habitent eux-mêmes le Plateau, de leurs voisins du Centre-Sud et de tous ceux qui fréquentent ses commerces, ses écoles, ses restaurants ou son hôpital universitaire. Ce sont ces gens-là qu'on pénalise en les forçant à se rabattre sur Saint-Denis ou Papineau, deux artères déjà très encombrées par les automobilistes qui se dirigent vers le centre-ville et même vers la Rive-Sud.

Les chanceux qui ont les moyens de se payer un logement sur le Plateau profitent du privilège d'être près de tout sans avoir à y contribuer eux-mêmes. Ils ont même accès à du stationnement sur rue presque gratuit, ce qui leur permet d'abandonner leur voiture sur la place publique sans être pénalisés et de sauter dans le métro ou sur un Bixi subventionné par l'autre demi-million de citoyens qui n'y aura jamais accès dans son quartier.

Certes, il y a des inconvénients à habiter le Plateau, le Quartier des spectacles, le Vieux-Montréal... ou Greenwich Village. Mais comme le prix des propriétés y grimpe plus vite que le nombre de véhicules qui y circulent, il faut croire que la balance des avantages et des inconvénients penche d'un côté plus que de l'autre.

Les résidents de Villeray, Cartierville et Saint-Laurent doivent endurer les avions et l'autoroute 40, ceux de Saint-Henri ont l'échangeur Turcot alors qu'à Côte-des-Neiges, Mercier, et Ho-Ma, les gens vivent à proximité des trains et des poids lourds... Bienvenue en ville!

Les Montréalais rêvent d'un plan de déplacement logique et équilibré qui ferait la part belle aux piétons, au transport collectif et au vélo. En revanche, pour des milliers de résidents et de visiteurs, la voiture restera toujours le moyen le plus raisonnable pour se déplacer d'un point à l'autre à certains moments de la journée ou de la semaine.

Encore une fois, Monsieur Tremblay, ce que les Montréalais attendent de vous est simple: que vous fassiez votre travail de maire de cette ville!

j-rsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

### Legault et Trudeau, même combat!

François Legault invite les Québécois à évacuer la question nationale sur laquelle ils seraient trop divisés pour se concentrer sur des enjeux où l'urgence d'agir serait incontestable. En 1982, Pierre Trudeau faisait la même chose, mais de façon plus radicale; il imposait unilatéralement sa proposition constitutionnelle pour pouvoir enfin se concentrer sur les autres affaires.

Legault et Trudeau, même combat. Legault demande aux souverainistes de cesser de se battre pour la défense du français (trop proche du sujet constitutionnel), mais il ne demande pas à Brent Tyler de renoncer à contester les lois linguistiques du Québec. Legault demande aux fédéralistes désireux de modifier le texte constitutionnel d'ignorer ça pour un temps, mais il ne demande pas aux artisans de la Constitution canadienne d'arrêter de l'imposer pour un temps.

En somme, il invite tous ceux qui sont contre la Constitution canadienne dans son état actuel à se taire et à prendre leur mal en patience. Ceux qui sont pour peuvent, eux, continuer à imposer leurs idées. Moratoire pour les contre, voie libre pour les pour.

Pourtant, il y a consensus à Québec. Tous les premiers ministres du Québec ont refusé de signer l'accord constitutionnel de 1982. Même Jean Charest refuse de signer tellement il est clair que la Charte canadienne des droits constitue essentiellement une anti-loi 101, tellement il est clair que la rédaction de cette Charte est biaisée. Pareil consensus ne suffit-il pas à M. Legault pour conclure que le texte de la constitution de 82 mérite la poubelle? Il semble que non. Au contraire, en prenant position en faveur du laissez-faire constitutionnel, il permet à la Constitution canadienne de faire ses ravages.

Sylvain Barrette  
Québec, le 13 juin 2011

### Des questions à poser à François Legault

Si nous étions journalistes ou enquêteurs, il nous brûlerait de poser quelques questions pertinentes à qui de droit. D'abord à François Legault. Alors qu'il nous a proposés des énoncés généraux sur l'éducation, la santé et l'économie (le dernier à venir portera sur la culture), il nous semble troublant qu'il ait prudemment et soigneusement évité d'aborder la vaste question de notre avenir énergétique et indirectement de se compromettre sur la question environnementale.

Peut-on savoir ce qu'a à nous proposer cette coalition sur l'avenir du Québec, codifiée par M. Legault, sur l'exploitation des gaz de schiste? Que pense-t-elle de l'actuelle étude stratégique menée sur ce sujet? Qu'a-t-elle à nous proposer sur l'actuel régime de redevances concernant l'exploitation des ressources naturelles et énergétiques? Qu'a-t-elle à nous dire sur l'exploitation de l'amiante, sur la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2? Sur la fiscalité environnementale (taxe carbone, régime bonus-malus, etc.)? Sur les énergies alternatives? Sur le Plan Nord?

Notre autre interrogation serait dirigée vers les Québécoises et les Québécois. Alors que toutes ces questions ont semblé

préoccuper une majorité de la population ces dernières années, comment peut-on maintenant accorder si légèrement sa confiance à un mouvement qui a si habilement évité d'ouvrir son jeu sur l'ensemble de ces dossiers controversés?

Danielle Beaulieu et Pierre Despatis  
Montréal, le 11 juin 2011

### Le péché de Pauline Marois

Parmi les reproches véhiculés à l'égard de Mme Marois, il y a en un que je ne peux plus entendre: madame n'aspire qu'à prendre le pouvoir. Il est vrai que M. Charest n'a jamais rêvé de prendre ce fameux pouvoir, il l'accepte bien «modestement». Il est aussi vrai que le chef de l'ADQ, M. Deltell, ne désire pas non plus devenir premier ministre. On le sait tous, il est en politique pour «le plaisir». Que dire aussi de M. Legault qui, tel un stripteaseur, dévoile de grands pans de son programme pour un futur parti. Ce dernier ne vise surtout pas le pouvoir, monsieur n'est là que pour pimenter la soupe politique. Que dire alors de Mme Marois? Elle a remis sur pied un PQ en déroute lors de la défaite cuisante sous la gouverne de monsieur Boisclair. Comme nouveau chef du Parti québécois, ce dernier est redevenu la première opposition à l'Assemblée nationale. Et en lui accordant 93 % d'appui lors du dernier congrès, les membres lui demanderaient de travailler à conserver son poste de l'opposition officielle? Ridicule.

Le péché de Mme Marois est d'oser affirmer qu'elle veut le pouvoir afin de réaliser le programme approuvé par la vaste majorité des membres du PQ. Le péché de Mme Marois a un nom: la franchise. Malheureusement, en politique, ça ne pardonne pas...

Robert Giroux  
Lachenaie, le 12 juin 2011

### Passer le témoin

Une douzaine de jeunes députés du PQ demandent à monsieur Parizeau de leur céder la place. Rien de plus normal. A mon avis, si le Parti québécois tourne en rond et risque de disparaître totalement de la carte électorale comme le Bloc québécois, c'est que les Marois, Parizeau, Landry, Maltais, Malavoy ne veulent pas céder un millimètre aux générations qui les suivent.

Tout comme un père doit admettre que son fils peut voler de ses propres ailes, les vieux ténors du PQ, qui commencent sérieusement à chanter faux, devraient laisser plus beaucoup plus de place aux jeunes qui, en plus d'avoir des idées fraîches et qui correspondent à la réalité d'aujourd'hui, ont l'énergie nécessaire pour faire bouger les choses. Alors, taisez-vous et cédez la place, vous qui avez amplement eu le temps de faire bouger le Québec et qui stagnez depuis trop longtemps. L'expérience peut être un atout dans toute organisation, mais devient un fardeau lorsque certains personnages s'incrument.

Jean Chenay  
Sherbrooke, le 12 juin 2011

### Pour en finir avec le cynisme

L'appel à une nouvelle culture politique lancé par le député de Labelle, Sylvain

Pagé, doit être entendu. La session parlementaire qui se termine, s'il en était besoin, nous démontre une fois de plus jusqu'où notre façon de pratiquer la politique est devenue source de déception, de désespoir et de désillusion. Le cynisme ambiant qui prévaut au Québec en raison de comportements trop souvent irresponsables et irrespectueux adoptés par les élus est en voie de nous rendre impuissants aux plus élémentaires consensus. Quand le Québec n'est même plus capable de bâtir un stade, c'est tout dire! L'aggiornamento du député Pagé nous commande de redonner à la politique ses lettres de noblesse. A défaut de quoi, nous continuerons d'être les artisans de notre ratatinement collectif.

Bernard Généreux  
Président de la Fédération québécoise des municipalités  
Le 11 juin 2011

### Quand notre destin collectif est remis en question...

Ces temps-ci dans les médias, à l'aube de la création d'une certaine coalition qui présentera un «renouveau politique», plusieurs remettent en question le plus grand projet de société que le Québec porte depuis la Révolution tranquille, soit celui de faire d'une province prometteuse un État souverain. Tous pestent contre le projet de souveraineté du Québec sous prétexte que celui-ci n'est plus d'actualité.

Oui, effectivement, la réalité est tout autre qu'en 1980, voire différente même qu'en 1995, mais faut-il arrêter d'essayer de bâtir une société meilleure pour autant? Je ne crois pas...

Bien au contraire, en tant que jeune souverainiste qui n'a jamais connu le Québec d'il y a 20 ans, je suis persuadé que le projet est toujours pertinent et que l'urgence de faire l'indépendance est toujours là, mais pour des raisons autres que celles de jadis. Les 12 députés péquistes, auteurs du collectif publié dans l'édition de samedi-dimanche dernier, ont su résumer la situation avec brio. Certes, il y a la langue française qui continue à être dangereusement délaissée et où la culture pourrait être encore plus mise en valeur, mais l'argumentaire indépendantiste n'est plus formé que de ces deux arguments; elle regorge de nouvelles problématiques et de nouveaux défis.

J'ai 17 ans, et je ne veux pas d'un pays où l'économie passe avant les gens, que l'entreprise privée est la seule solution favorisée, que l'armée ne soit qu'une force d'intervention militaire et non un moyen d'aide humanitaire (ici comme ailleurs) et surtout, je ne veux pas un pays qui s'américanise d'année en année, sans que ma province n'ait un mot à dire. A l'inverse, je veux un Québec pouvant s'enrichir de ses nombreuses ressources naturelles et de son électricité, un Québec qui pourra négocier ses ententes à l'étranger et avoir sa propre réputation à l'internationale, un Québec qui n'aura plus à se soucier de ce que pense une autre nation avant de voter ses lois...

Je ne perds pas espoir de voir un jour le Québec prendre la voie d'un futur prospère, juste et démocratique. Et cette voie, c'est celle de l'indépendance! Ce n'est pas un parti de plus qui changera la donne, si nous voulons avancer, nous devons oser, parce que se faire un pays, c'est un grand projet de société et c'est aller de l'avant!

Philippe Dubois  
Québec, le 12 juin 2011

## IDÉES

Réponse au «collectif» de jeunes députés du Parti québécois

## «Je n'abuse pas de mon droit de parole, mais j'y tiens»

JACQUES PARIZEAU

Ancien premier ministre du Québec

Mesdames et Messieurs les Députés,

**D**ans *Le Devoir* du 11 juin, vous m'adressez une lettre collective intitulée «Monsieur Parizeau, faites-nous confiance». Avec tous les égards et une grande politesse, vous me priez de me taire... et de vous faire confiance.

Cette lettre m'a beaucoup étonné. Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elle provient d'un groupe qui se dit «jeunes députés». C'est assez élastique comme concept. Certains d'entre vous ont dépassé la quarantaine ou sont sur le point de l'atteindre. A quarante ans, René Lévesque nationalisait les compagnies d'électricité et si, à cet âge, après avoir travaillé avec trois premiers ministres successifs, on m'avait défini comme le «jeune» président de l'exécutif national du Parti québécois, j'aurais mordu. Quarante ans, c'est la force de l'âge, disait-on alors.

Qu'importe! Avec la caution de vrais jeunes, vous abusez vraiment dans votre lettre des poncifs de la rectitude politique. Vous vous dites champions du changement. C'est très bien. Mais attention à l'enflure verbale: «*Nous sommes souverainistes, car nous croyons qu'il faut plus de Québec dans le monde pour défendre la démocratie, les valeurs de paix, de solidarité, pour le développement durable et la protection de l'environnement et pour assurer, bien sûr, le rayonnement de notre culture.*»

Je vous assure que vous n'attirez pas l'attention de journalistes avec ce genre de fanfaronnade. Mais vous avez sûrement attiré leur attention par cette invitation feutrée à me tenir tranquille.

## Proposition Crémazie

Vous intervenez dans ce qui est au cœur de la crise qui secoue le Parti québécois, c'est-à-dire la liberté de parole, le droit de parole.

L'histoire commence, je pense, par le dépôt en juin 2010 de ce que l'on appelle, dans la culture du Parti québécois, la proposition principale, c'est-à-dire un projet de programme devant être présenté au congrès des membres, convoqué pour avril 2011. L'article 1 traite traditionnellement de l'accès à la souveraineté.

Cet article 1 est faible, dira ma «députée préférée», la députée de Crémazie. Elle ne sera pas la seule. Rapidement, cependant, on passera le mot que tout projet d'amendement à l'article 1 serait considéré par la direction du parti comme attentatoire à l'autorité de la chef. Néanmoins, la «Proposition Crémazie», composée de quatre éléments qui visaient à renforcer l'article 1, finit par aboutir sur la table du comité directeur du congrès qui la déclara... irrecevable! Elle cheminait pourtant depuis des mois d'instance en instance, parfois imitée, souvent battue, donnant lieu à d'intenses pressions, sinon de menaces, mais suivant néanmoins résolument son chemin.

À ce moment, je suis intervenu dans une lettre au *Devoir*, fin mars. Cette lettre s'adressait aux délégués du congrès. D'une part, j'étais moi aussi persuadé que l'article 1 était beaucoup trop



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Il n'y a quant au droit de parole ni agisme ni «jeunisme». Nous sommes tous des citoyens.»

faible, l'objectif trop dilué, la démarche trop incertaine et, d'autre part, la liberté de parole, de discuter, de voter qui avait si longtemps été la réalité de mon parti me semblait bien malmenée.

En tout cas, grâce à la dissidence du président du comité directeur, M. Daniel Turp, et en dépit des ordres reçus, la décision d'irrecevabilité fut levée, trois des éléments de la Proposition Crémazie furent adoptés par une forte majorité, d'abord en commission, puis en plénière. Et le quatrième, l'un des deux plus importants, fut battu à plate couture en Commission

après un «débat» limité à... trente secondes! Ces choses-là laissent des traces...

## Projet de loi 204

Le projet de loi privé 204, dit Maltais-Labeau, a soulevé à nouveau, mais de façon bien plus aiguë encore, la question de la liberté de parole. Je n'arrive pas à comprendre ce qui s'est passé. Même si vous n'êtes pas députés depuis très longtemps, vous savez très bien que si l'on veut faire adopter à la majorité simple un projet de loi avant l'ajournement de juin de l'Assemblée natio-

nale, il faut qu'il soit déposé avant une certaine date en mai. Si on le dépose après cette date, il faut l'unanimité des députés pour qu'il puisse être adopté avant l'ajournement. En annonçant quelques jours après cette date limite de mai, le dépôt prochain du projet de loi Maltais-Labeau, le Parti québécois en remettait le sort entre les mains d'Amir Khadir qui s'en empara prestement et indiqua qu'il voterait contre.

Puis, une fois compris que le projet de loi était virtuellement mort, pourquoi fallait-il ordonner à tous les députés du Parti québécois de voter en faveur et leur interdire même de s'absenter, alors que plusieurs d'entre eux éprouvaient de sérieux problèmes de conscience face aux dispositions de ce texte?

À défaut d'obtenir l'unanimité, on a pensé un instant pouvoir introduire le projet de loi Maltais-Labeau dans le *bill* omnibus du ministère des Affaires municipales, comportant comme chaque année diverses dispositions applicables aux municipalités. C'était oublier qu'en vertu du règlement chaque député a le droit de parler vingt minutes sur chaque article d'un projet de loi (le *bill* omnibus en comportait vingt et un) et dispose du même temps de parole sur chaque amendement qu'il propose. On se retrouvait devant un Amir Khadir bien décidé à utiliser toutes les ressources du règlement pour paralyser le Parlement.

Derrière cette incroyable comédie politique s'est joué le drame de ceux qui refusaient d'être muselés et d'avoir à trahir leurs principes; ils réclamaient leur liberté de parole.

## Un droit de parole auquel je tiens

Et après tout ce gâchis, vous venez me demander, au fond, de me taire! Comment pouvez-vous croire un instant que je pourrais obtempérer? Je n'interviens pas souvent; en fait, de moins en moins souvent. Je n'abuse pas de mon droit de parole, mais j'y tiens.

Il n'y a quant au droit de parole ni agisme ni «jeunisme». Nous sommes tous des citoyens.

Vous me permettez de garder de ce samedi 11 juin moins le souvenir de votre lettre que celui du colloque d'IPSO (les Intellectuels pour la souveraineté) portant sur divers aspects du projet d'indépendance du Québec. Dans un panel siégeait Louis Bernard, qui fut chef de cabinet de Camille Laurin qui dirigeait le groupe des sept premiers députés du Parti québécois élus en 1970. Il a joué le même rôle auprès de René Lévesque et fut nommé par lui secrétaire général du conseil exécutif, poste qu'il accepta de reprendre quand je devins premier ministre.

Après plus de quarante ans à poursuivre cet objectif de la souveraineté du Québec, il rouvrirait le dossier de la décentralisation dans un Québec indépendant avec une série de propositions bien plus développées que ce qui s'est fait jusqu'ici. À côté de lui, Jean-Martin Aussant présentait un renouvellement de l'argumentaire économique de la souveraineté. Un «vieux», un «jeune», tous les deux attelés à la tâche de chercher les voies de l'avenir.

Et alors que je prononçais l'allocation de clôture du colloque, à l'extérieur, sur le trottoir d'en face, rue Sherbrooke, l'un des vôtres haranguait un journaliste et son caméraman en leur servant un condensé de votre message.

Navrant...

## Journée mondiale contre le travail des enfants

## Nous sommes tous responsables

ARIANNE CARDINAL

Coordonnatrice des communications et de l'éducation du public à l'Aide internationale pour l'enfance

ANDRÉ JACOB

Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations de l'UQAM et auteur

RENAUD LEDOUX

Coordonnateur de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

**C**ette année, pour souligner la Journée mondiale contre le travail des enfants, le thème proposé par l'Organisation internationale du travail (OIT) cible un enjeu particulier: les enfants et les travaux dangereux. On dénombre aujourd'hui environ 215 millions d'enfants au travail dans le monde, dont la moitié qui assument des travaux dangereux (115 millions selon l'OIT). Ces derniers mettent ainsi en péril leur sécurité physique, leur sécurité psychologique, leur intégrité morale et leur dignité.

On parle ici d'enfants portant sur leurs têtes des charges trop lourdes, d'enfants travaillant dans des mines ou dans des plantations agricoles, manipulant du matériel chimique dangereux comme des explosifs, du chlore, des pesticides, comme c'est le cas dans l'industrie des feux d'artifice, du coton, des fleurs, etc. Cette dure réalité touche aussi les enfants enlevés de force pour devenir enfants soldats ou victimes de la traite sexuelle, de loin les pires formes de travail pour des enfants, qui sont alors réduits à un véritable esclavage.

Ce sombre portrait nous rappelle qu'à l'heure actuelle, alors que des chercheurs sont prêts de lancer leur sous-marin à résonance magnétique permettant de téléguider des médicaments dans une tumeur, alors que des scientifiques proposent de planter des arbres artificiels pour capter le CO<sub>2</sub>, un problème demeure auquel nous n'avons pas trouvé de solution: l'exploitation des enfants.

## Évacuer les vraies causes

Pour faire face à ce problème non résolu, l'OIT propose un agencement d'actions devant être menées simultanément. Or, elles s'adressent particulièrement aux pays de l'hémisphère Sud. De plus, le discours utilisé par l'organisation internationale tend malheureusement à faire porter la responsabilité du phénomène à ces gouvernements du Sud, aux travailleurs de ces pays, et même aux enfants travailleurs. En effet, l'organisation parle d'augmenter la collecte de données sur l'âge et le sexe des «enfants en cause», elle invite à des campagnes de sensibilisation «pour que les adultes et enfants reconnaissent les dangers au travail», et souligne que les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que tous les enfants sous l'âge minimum de travail aient accès à l'éducation. Toutes ces mesures sont évidemment souhaitables, mais restent insuffisantes et déresponsabilisent certains acteurs concernés.

En fait, l'OIT ne s'attaque pas aux causes profondes du travail des enfants qui se situent en amont et elle ne met donc pas le doigt sur les véritables coupables de ce phénomène. Au premier chef, les entreprises étrangères (parfois canadiennes) qui engagent ces enfants et qui créent de la concurrence entre les pays pour avoir la main-d'œuvre la moins chère, ce au mépris des

conventions internationales sur l'abolition du travail des enfants. L'OIT n'en parle pas.

Les institutions à caractère économique comme le FMI et la Banque mondiale, qui forcent ces gouvernements à adopter des politiques néolibérales qui creusent les inégalités sociales, augmentent la pauvreté généralisée et forcent des familles à envoyer leurs enfants au travail. De cette cause, l'OIT ne parle pas non plus. Pourtant, c'est bien nous, consommateurs du Nord, qui sommes à la source de cette chaîne de causes et conséquences menant au travail des enfants. Ce sont nos entreprises qui emploient des enfants là-bas, et qui savent bien que personne ne leur demandera de comptes ici sur ce qu'elles font là-bas.

En fait, c'est tout le système économique à la sauce néolibérale et la logique du profit qui sont en cause, ce culte de la croissance imposé aux pays dits en développement, et qu'évidemment, une organisation comme l'OIT ne remettra jamais en question.

## Notre rôle

Ce drame humanitaire repose donc sur plusieurs causes structurelles, dont plusieurs trouvent racines ici même en Occident. En ce sens, nous sommes aussi responsables du fait que des enfants travaillent encore en 2011, et nous pouvons faire notre part, en tant que consommateur et citoyen, pour y mettre fin. Comment?

■ En mettant fin à la demande (ici) pour des produits à faibles coûts de production, c'est-à-dire fabriqués par une main-d'œuvre sous-payée voire exploitée (ailleurs).

■ En cherchant à connaître les conditions dans lesquelles ont été produits les biens qu'on achète.

■ En demandant à nos élus qu'ils exigent des entreprises canadiennes œuvrant à l'étranger qu'elles soient imputables et transparentes quant aux conditions de travail dans leurs succursales délocalisées, et ce, par rapport aux conventions sur le travail des enfants que le Canada a signées et qui les concernent donc aussi.

■ En exigeant que nos élus aillent négocier des termes de l'échange plus équitables avec les pays dits en développement.

Ainsi, le travail des enfants dans le monde, c'est ici que ça commence.

## La vraie valeur et les vrais coûts

En bref, nous ne payons pas la réelle valeur pour nos biens de consommation, tant en termes de coûts écologiques qu'en termes de coûts sociaux, notamment grâce à la main-d'œuvre enfantine. Or, n'oublions pas qu'acheter au meilleur prix pour garder une bonne marge de profit implique aussi un coût social que nous paierons ailleurs; soit en budgets d'aide internationale, en charité pour la bonne conscience, ou en révoltes sociales à venir. Qui se rend compte qu'on lui a volé son enfance se révoltera un jour. Ils sont 215 millions.

Sommes-nous prêts à payer nos produits un peu plus chers pour que cesse l'exploitation des enfants dans le monde? Voilà la question que nous devons nous poser, en cette journée mondiale contre le travail des enfants. Il est temps de faire cesser l'hypocrisie et de favoriser un commerce équitable.

Chaque année depuis 2002, le 12 juin symbolise la Journée mondiale contre le travail des enfants. Sous l'égide de l'ONU, cette journée permet de rappeler tout le chemin qui reste à parcourir pour éradiquer l'exploitation des enfants par le travail.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec)/Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Madeleine Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault/Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Eric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Étienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ, Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjardins, Amel Elhannan, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois/Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

## ACTUALITÉS

## PARIZEAU

SUIVE DE LA PAGE 1

On est dans une crise, c'est pas le temps d'en rajouter», a soutenu pour sa part François Rebello hier: «Il doit réaliser que, s'il critique le parti, c'est non seulement la chef qu'il critique, mais nous autres aussi. Nous avons besoin de son appui pour poursuivre le combat.»

## Faux et vrais jeunes?

Mais Jacques Parizeau rejette l'appel de députés qui ne sont même plus les collègues de son épouse. «Jeunes députés»: M. Parizeau ne manque pas d'ailleurs de déplorer l'élasticité du qualificatif utilisé par les signataires: «Certains d'entre vous ont dépassé la quarantaine ou sont sur le point de l'atteindre. A quarante ans, René Lévesque nationalisait les compagnies d'électricité», rappelle l'ancien chef péquiste.

Il souligne que quelques «vrais» jeunes ont servi de «caution» dans l'opération. (En fait, dans la douzaine de signataires, trois ou quatre pourraient être membres du Comité national des jeunes du PQ.) Si on lui avait dit, à lui, qu'il était «jeune» lorsqu'il avait cet âge — alors qu'il avait déjà travaillé avec trois premiers ministres successifs —, il aurait «mordu», écrit-il. «Quarante ans, c'est la force de l'âge, disait-on alors.»

## Liberté de parole bafouée

Mais, surtout, M. Parizeau s'indigne qu'on lui demande de se taire alors qu'à son sens, la crise qui vient de bouleverser le PQ de Pauline Marois a précisément été déclenchée par un excès de contrainte à la liberté de parole.

Cette crise émane du dépôt de la «proposition principale», soit le brouillon de programme du PQ, en juin 2010, explique l'ancien chef. Lisette Lapointe fit alors remarquer que l'article 1 redéfini par Mme Marois et son entourage était plutôt «faible». À partir de ce moment, déplore l'ancien premier ministre, «on passera le mot que tout projet d'amendement à l'article 1 serait considéré par la direction du parti comme attentatoire à l'autorité de la chef». Pour le renforcer, Mme Lapointe rédige une «Proposition Crémazie» (du nom de sa circonscription) qui finit par cheminer d'instance en instance — «souvent battue», admet rapidement M. Parizeau —, mais qui sera toutefois jugée «irrecevable» au congrès de la mi-avril 2011. M. Parizeau rappelle qu'il est intervenu fin mars dans *Le Devoir* pour appuyer son épouse et déplorer le «flou artistique» de l'approche préconisée par Pauline Marois.

Au passage, M. Parizeau salue la dissidence de Daniel Turp, à l'époque président de la commis-

sion politique et candidat à la présidence du parti, qui aura permis de lever la décision d'irrecevabilité «en dépit des ordres reçus». M. Turp sera finalement battu par Raymond Archambault à la présidence. Puis, M. Parizeau souligne une autre contrainte excessive dans le PQ de Pauline Marois: un des quatre éléments de la proposition Crémazie a été «battu à plate couture en Commission après un «débat» limité à... trente secondes!».

## Fautes stratégiques et «gâchis»

Quant à l'épisode du projet de loi 204, qu'il baptise «Maltais-Labeaume», sur l'entente de gestion Québec-Québec du futur amphithéâtre de la capitale, il a donné lieu à une «incroyable comédie politique», juge M. Parizeau. La question de la liberté de parole est soulevée encore une fois, mais «de façon bien plus aiguë encore», insiste-t-il: «Je n'arrive pas à comprendre ce qui s'est passé», écrit l'ancien premier ministre, semblant déconcerté par la faute stratégique de la

chef péquiste, qui aura finalement remis le sort de ce projet de loi ultradélicate «entre les mains d'Amir Khadir qui s'en empara prestement». Une première faute doublée d'une autre: «Une fois compris que le projet de loi était virtuellement mort, pourquoi fallait-il ordonner à tous les députés du Parti québécois de voter en faveur et leur interdire même de s'absenter?»

Après avoir fait l'éloge des discussions, au colloque des IPSO, entre un «vieux» (Louis Bernard, candidat à la direction du PQ en 2005) et un «jeune», le démissionnaire Jean-Martin Aussant, l'ancien chef clôt son texte en qualifiant de «navrant» le geste d'un député péquiste proche des signataires (il ne le nomme pas, mais c'est Yves François Blanchet). Ce dernier s'est présenté au colloque des IPSO et aurait donné une entrevue à un journaliste de la télévision au moment où M. Parizeau faisait sa conférence.

Le Devoir

## De nombreuses interventions depuis 1996

ANTOINE ROBITAILLE  
DAVE NOËL

«Je n'interviens pas souvent; en fait, de moins en moins souvent. Je n'abuse pas de mon droit de parole, mais j'y tiens», écrit Jacques Parizeau dans sa lettre. Voici un rappel de quelques-unes de ses interventions, au sujet du parti qu'il a dirigé, depuis sa démission.

■ **30 octobre 1996:** Publication d'une lettre ouverte dans laquelle il dénonce l'objectif de Lucien Bouchard d'atteindre le déficit zéro en quatre ans.

■ **5 mai 1997:** Publication d'un livre dans lequel il évoque le fait que la souveraineté aurait pu être proclamée dix jours après le dernier référendum si le OUI l'avait emporté, sans négociation avec le Canada.

■ **23 septembre 1998:** Devant des étudiants de l'Université Laval, il affirme que le PQ devra clarifier sa position sur la tenue d'un référendum suivant une réélection, car sinon il risquera de subir la défaite lors du scrutin général suivant.

■ **31 janvier 2000:** Au congrès du Bloc québécois à Québec, il affirme que c'est le Bloc et non le PQ de Lucien Bouchard qui est le fer de lance de la souveraineté.

■ **28 août 2002:** Dans une lettre ouverte, il dénonce l'entente conclue entre le gouvernement

péquiste et les Innus, entente qui, selon lui, compromet l'avenir du Québec.

■ **18 novembre 2002:** Il propose d'utiliser des fonds publics pour promouvoir la souveraineté contre l'avis de Bernard Landry.

■ **31 mars 2003:** En marge de la campagne électorale au Québec, il réitère sa déclaration du 30 octobre 1995 lors d'une conférence donnée devant des étudiants du cégep de Shawinigan. Jean Charest s'en empare.

■ **16 août 2004:** Dans une lettre ouverte, il fait une croix sur l'étapisme du PQ et propose une élection référendaire.

■ **Décembre 2005:** Il juge que le nouveau programme du PQ adopté en juin 2005 et conservé par André Boisclair est rempli de «conneries».

■ **11 septembre 2008:** Dans une lettre ouverte, il dénonce «le gâchis du système scolaire» québécois.

■ **6 juin 2009:** Lors d'un discours prononcé au colloque des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO), il laisse entendre qu'il faut provoquer des crises politiques pour arriver à l'indépendance du Québec.

■ **28 mars 2011:** Il déplore le «flou artistique» au PQ de Pauline Marois dans une lettre au *Devoir*. Le parti doit passer du rêve au projet souverainiste, martèle-t-il.

Le Devoir

## OLD HARRY

SUIVE DE LA PAGE 1

commentaires du public reçus jusqu'ici sont d'une telle ampleur et d'une nature si exceptionnelle que notre office n'a rien reçu d'équivalent à propos d'un projet d'exploration ou d'exploitation depuis le début de nos 26 ans d'existence.

L'office fédéral-provincial a reçu plus de 50 mémoires, dont plusieurs du Québec et d'autres groupes des Maritimes. Aux îles de la Madeleine, ce projet a donné lieu à un forum qui a réuni au début d'avril des maires, des pêcheurs, des chercheurs, des écologistes, qui ont tous convenu que l'approche d'Ottawa — qui examine les projets avec une province particulière — n'avait plus sa place dans un écosystème où tout le monde peut être touché. Tous ont plaidé pour une «approche intégrée» qui exige une révision des règles de gouvernance pour ce milieu marin.

La demande de l'Office Canada-Terre-Neuve pour une audience fédérale a été accueillie comme une «très bonne nouvelle» par Nature Québec, par la Coalition Saint-Laurent et par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Pour le maire Joël Arsenaud, il s'agit d'une «première victoire» visant à permettre aux Madelinots de devenir «partie prenante des décisions concernant l'avenir du golfe».

Pour Sylvain Archambault, un biologiste du comité consultatif de la coalition Saint-Laurent, l'application des normes fédérales en matière d'évaluation environnementale va avoir des répercussions sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) que Québec est en train de réaliser sur un éventuel forage au site Old Harry mais de son côté de la frontière Québec-Terre-Neuve.



GREG LOCKE REUTERS

Un pétrolier naviguant près de la plate-forme *Hibernia*, au large de Terre-Neuve. Le nouveau projet pétrolier Old Harry devra probablement faire l'objet d'audiences publiques fédérales.

LEES de Québec, dit-il, s'arrête à 6 km de la frontière commune et cela devra notamment être révisé. Or l'étude d'impacts de Corridor Ressources englobe un rayon de 300 km, soit une immense zone en territoire québécois susceptible d'être touchée. Et Corridor Ressources songe même à élargir ce périmètre à 500 km du site de forage.

Jusqu'à présent, note de son côté Christian Simard, de Nature Québec, le gouvernement Charest n'a pas jugé bon de faire état devant l'Office Canada-Terre-Neuve de ses préoccupations sur l'avenir du golfe et de celles de ses populations riveraines. Une audience fédérale, d'ailleurs réclamée par Nature

Québec en tant que membre de la coalition Saint-Laurent, était d'autant plus inévitable, dit-il, qu'un des critères pour la déclencher est précisément l'ampleur des préoccupations du public.

Selon Christian Simard, cette audience fait objectivement l'affaire de Québec, qui a convenu avec Ottawa juste avant les élections fédérales de tenir un arbitrage sur le tracé de la frontière maritime. Avec une audience fédérale, précise Christian Simard, cet arbitrage aura le temps d'aboutir avant que quelque feu vert ne soit donné à un quelconque projet.

Le Devoir

## CRISE

SUIVE DE LA PAGE 1

entrevue au *Devoir*. Nous voyons que les pays qui excellent dans le domaine de la compétitivité, comme la Corée du Sud et Singapour par exemple, ont fortement investi dans l'éducation.»

Il y a un autre aspect à la question, ajoute la patronne de l'UNESCO. «En période d'austérité, l'aide au développement destinée à l'éducation souffre. Pour la première fois, nos statistiques montrent que le financement des programmes d'éducation par le truchement de l'aide internationale diminue depuis 2008», déplore Irina Bokova, pour qui «il ne peut y avoir de rupture dans les programmes éducatifs». «J'irais jusqu'à dire que cela menace la stabilité et la sécurité dans un monde en pleine mutation», lance-t-elle.

On touche là à l'une des grandes priorités de l'UNESCO, soit l'égalité entre les genres en matière d'éducation. Celle-ci est d'ailleurs liée au deuxième «Objectif de développement du millénaire» de l'Organisation des Nations unies, qui consiste à assurer l'instruction primaire pour tous d'ici à 2015. Au rythme actuel, cette dernière cible sera ratée dans au

moins 40 % des États, même si certains autres, comme le Bangladesh, sont parvenus à l'atteindre et que plusieurs pays africains ont fait de grands progrès en abolissant les droits d'admission à l'école.

«Le problème s'aggrave au niveau secondaire, car nous voyons les filles quitter l'école après le primaire. La situation est préoccupante dans certains pays du fait de la crise économique et financière. C'est pourquoi nous essayons d'avoir une action beaucoup plus ciblée», explique Mme Bokova, qui lançait il y a une dizaine de jours, en compagnie du Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki moon, et de la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, une nouvelle initiative en ce sens qui implique aussi des partenaires du secteur privé. «Si ces filles quittent l'école au bout de trois ans, elles sont pratiquement illettrées», avertit la directrice générale de l'UNESCO. On compte encore quelque 800 millions de personnes illettrées dans le monde, dont les deux tiers sont des femmes.

L'organisation est évidemment présente en Haïti, où presque tout est à reconstruire, dont le système d'éducation. Ses interventions vont de l'aide sociopsychologique aux enseignants à la protection de la citadelle de Sans Souci, en passant par l'élaboration de normes antisismiques pour les nouvelles constructions. «Quand tout est détruit, ce qui reste,

c'est la culture», croit Irina Bokova, qui se dit «ravie» d'avoir Michaëlle Jean, l'ancienne gouverneure générale du Canada, comme envoyée spéciale dans ce pays. «Grâce à elle, explique-t-elle, le message qu'Haïti a besoin d'aide continue de passer. Le fait qu'elle ait assumé ce rôle et qu'elle le joue activement mobilise la communauté internationale.»

La directrice générale de l'UNESCO répond avec beaucoup de diplomatie quand on l'interroge sur le rôle de la représentante du Québec au sein de la délégation canadienne. «Ce n'est évidemment pas la représentation d'un État comme à l'Organisation internationale de la Francophonie», précise-t-elle avant de dire que la présence québécoise «rend plus entier le soutien du Canada au travail de l'UNESCO». Et de citer le dossier de la diversité culturelle où «le groupe des ambassadeurs francophones a toujours été le plus actif». «Je pense que [la présence d'une représentante du Québec] est une manière flexible pour le Canada de contribuer davantage aux activités de l'UNESCO parce que, dans des domaines comme la diversité culturelle, il a une sensibilité tout à fait particulière», ajoute-t-elle.

«Avec la Belgique, nous avons une coopération très étroite avec les deux communautés, flamande et wallonne», poursuit Mme Bokova. Dans certains pays très décentralisés, comme l'Espagne et le Brésil, nous

## NORMES

SUIVE DE LA PAGE 1

québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Pour la présidente du CPEQ, Hélène Lauzon, «il met fin à l'incertitude qui planait depuis plusieurs années et permettra donc aux entreprises de planifier leur avenir en tenant compte des exigences auxquelles elles sont tenues».

Philippe Bourke du RNCREQ espère que le nouveau règlement, dont il se réjouit qu'il ait obtenu aussi l'appui de la Direction de la santé publique, fasse l'objet «d'un suivi rigoureux et plus fréquent». Quant à André Bélisle de l'AQLPA, «la glace est enfin brisée et, si tout n'y est pas parfait, c'est au moins le début d'une nouvelle façon de gérer le dossier, car le ministre a dit qu'on n'attendrait pas aussi longtemps avant de le mettre à jour». Le porte-parole de l'AQLPA se dit toutefois «plutôt mal à l'aise» avec le choix de Québec de laisser les entreprises s'autocontrôler.

Le nouveau règlement vise 200 grandes entreprises et quelque 4500 petites et moyennes à qui il donne des exigences et des échéances de conformité différentes pour faire droit à leur situation particulière.

## Seulement 90 substances toxiques visées

Le nouveau règlement ne touche pas Montréal, à qui Québec a cédé le droit de réglementer à sa façon la pollution de l'air. Mais, assure Michel Goulet, les pourparlers débiteront dans quelques semaines afin d'harmoniser d'ici un an ou deux la réglementation provinciale et celle de Montréal.

Mais le patron des politiques d'assainissement ne précise pas si c'est le règlement provincial qui devra s'adapter aux exigences du règlement de Montréal.

En effet, celui de Québec contrôlera 90 substances toxiques alors que celui de Montréal en cible déjà 370. Les conseils régionaux de la région de Montréal déploreraient d'ailleurs unanimement dans leur mémoire de 2006 le fait que l'Ontario contrôle par son règlement sur la qualité de l'air l'émission de plus de 300 toxiques et que nos voisins de l'État de New York en ciblent 1100, ceux du New Hampshire plus de 700 et ceux du Connecticut, plus de 800.

Avec le nouveau règlement, les grandes entreprises devront s'équiper de systèmes de suivi en continu de leurs émissions pour certains toxiques. Mais elles devront seulement faire parvenir au ministère les tests de conformité, réalisés une fois ou deux par an. Rien de tel n'est exigé pour les tests en continu que les ministères d'États voisins surveillent par ordinateur pour pouvoir intervenir immédiatement afin de protéger la santé publique en cas de dérogations trop importantes.

## Normes de mesure de l'air ambiant

Par ailleurs, le nouveau règlement introduit ce qu'on appelle des normes de mesure de l'air ambiant. Mais elles ne s'appliqueront qu'aux nouvelles entreprises ou à celles qui feront l'objet de rénovations. M. Goulet a été incapable de dire, à ce rythme, quand Québec espère avoir changé le taux d'émissions des entreprises qui bénéficieront de ce droit acquis, ce qu'on appelle aux États-Unis, une «clause grand-père». Mais, précise-t-il, les émissions légales de plusieurs contaminants ont été abaissées et sont d'application immédiate par toutes. Et, dit-il, de nouveaux contaminants ont été ajoutés, comme les dioxines et les furannes.

Le nouveau règlement ne donne pas au ministre de l'Environnement le pouvoir de stopper sur-le-champ les émissions d'une entreprise qui dépasserait les normes sur la qualité de l'air ambiant afin de protéger la santé publique.

Les normes dites sur «l'air ambiant» seront des normes particulières que le ministère imposera aux nouvelles entreprises dans leur certificat d'autorisation si leurs rejets prévus risquent de hausser le niveau de pollution moyen d'un milieu au-delà du seuil de danger pour la population.

Quant à un éventuel pouvoir du ministre d'intervenir pour stopper des émissions industrielles dans un milieu devenu momentanément dangereux pour la population, ce qui exigerait une surveillance permanente par ordinateur des rejets de chaque entreprise et la qualité de l'air dans les villes qui bénéficient des stations d'échantillonnage du ministère, ce sera pour une autre réforme, précise Michel Goulet.

Le Devoir

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Bureau de Québec 418-643-1541

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390